



COLOMBES Clichy COLLECTIVITÉS

COMPTE-RENDU
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
CO.CLI.CO.
DU 5 AVRIL 2022

Madame Nathalie MA assure la présidence de la séance. Elle ouvre la séance à 18h40 et procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés et rappelle que conformément à l'article L5211-2 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Boris DULAC est désigné secrétaire de séance.

Étaient présents :

Madame Nathalie MA, présidente
Monsieur Boris DULAC
Monsieur Benoît de LA RONCIÈRE
Membres titulaires ;

Madame Patricia PACARY
Membres suppléants.

Étaient absents et excusés :

Monsieur Rémi MUZEAU, Monsieur Patrick CHAIMOVITCH, Madame Véronique CABASSET, Madame Delphine DE PAOLI, Madame Perrine TRICARD et Madame Dounia MOUMNI.

Le compte-rendu du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Co.Cli.Co, du 16 mars 2022 est approuvé.

2 – COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL DU SIVU COCLICO- EXERCICE 2021

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Arrête le compte de gestion du SIVU Co.Cli.Co - dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Adoptée à l'unanimité

3 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL DU SIVU COCLICO – Exercice 2022

APPROUVE le budget primitif 2022 – Budget principal du SIVU Co.Cli.Co, par chapitre, en équilibre ainsi que ses annexes :

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-200030187-20220405-SG22_00131-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022



COLOMBES CUCHY COLLECTIVITÉS

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 622 727,35 €	9 190 809,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 002	568 081,65 €	
TOTAL Fonctionnement	9 190 809,00 €	9 190 809,00 €
Investissement	1 421 770,57 €	138 879,81 €
Reports	64 163,43 €	
Résultat d'investissement reporté 001		1 347 054,19 €
TOTAL Investissement	1 485 934,00 €	1 485 934,00 €
TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL SIVU Co.Cli.Co 2022	10 676 743,00€	10 676 743,00 €

4- AFFECTATION DU RESULTAT 2021 SUR L'EXERCICE 2022- BUDGET PRINCIPAL DU SIVU COCLICO

APPROUVE l'affectation anticipée des résultats 2021 du budget principal du SIVU Co.Cli.Co sur l'exercice 2022, conformément aux résultats ci-joints certifiés par l'ordonnateur et le trésorier municipal et conformément au tableau d'affectation des résultats joint dans la maquette du budget primitif 2022.

Adoptée à l'unanimité

5- COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL DU SIVU COCLICO - EXERCICE 2021

DONNE ACTE au Président du SIVU Co.Cli.Co de la présentation faite du compte administratif - budget principal – exercice 2021.

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE le compte administratif du budget principal du SIVU Co.Cli.Co de l'exercice 2021 tel qu'il est synthétisé, par chapitre, dans les tableaux ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité

Madame MA ne prend pas part au vote



COLOMBES CUCHY COLLECTIVITÉS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	6 307 944,00	5 333 604,91	939 483,98	0,00	34 855,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 742 700,00	2 697 049,92	15 407,76	0,00	30 242,32
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	398 001,00	371 606,31	0,00	0,00	26 394,69
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 448 645,00	8 402 261,14	954 891,74	0,00	91 492,12
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	17 999,96	180,20	0,00	0,00	17 819,76
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	100 000,00	100 000,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 566 644,96	8 502 441,34	954 891,74	0,00	109 311,88
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	535 882,04	535 878,50			3,54
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		535 882,04	535 878,50			3,54
TOTAL		10 102 527,00	9 038 319,84	954 891,74	0,00	109 315,42
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	20 526,93	0,00	0,00	-20 526,93
70	Produits services, domaine et ventes div	210 000,00	199 300,16	0,00	0,00	10 699,84
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 706 780,35	8 023 372,71	0,00	0,00	683 407,64
75	Autres produits de gestion courante	501,00	2,64	0,00	0,00	498,36
Total des recettes de gestion courante		8 917 281,35	8 243 202,44	0,00	0,00	674 078,91
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00	2 181,84	0,00	0,00	3 318,16
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 922 781,35	8 245 384,28	0,00	0,00	677 397,07
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		8 922 781,35	8 245 384,28	0,00	0,00	677 397,07
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Accusé de réception en préfecture
092-200030187-20220405-SG22_00131-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022



COLOMBES CUCHY COLLECTIVITÉS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	523 327,74	6 794,34	12 767,95	503 765,45
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	732 215,26	171 690,93	7 887,94	552 636,39
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	270 000,00	0,00	43 450,69	226 549,31
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 525 543,00	178 485,27	64 106,58	1 282 951,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 525 543,00	178 485,27	64 106,58	1 282 951,15
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		1 525 543,00	178 485,27	64 106,58	1 282 951,15
Pour information		(2) 0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	535 882,04	535 878,50		3,54
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		535 882,04	535 878,50		3,54
TOTAL		535 882,04	535 878,50	0,00	3,54

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Pour information		(2) 0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Accusé de réception en préfecture
092-200030187-20220405-SG22_00131-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022



COLOMBES CUCHY COLLECTIVITÉS

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

6 - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU SIVU CO.CLI.CO

APPROUVE le règlement budgétaire et financier du SIVU Co.Cli.Co, joint en annexe à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

7- APPROBATION DE LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE A CONCLURE ENTRE LES VILLES DE CLICHY ET DE COLOMBES ET LE SIVU CO.CLI.CO. POUR L'EXERCICE 2022

AUTORISE la mise à disposition d'une avance de trésorerie d'un montant maximal d'un million d'euros (1 000 000 euros) sur l'exercice 2022 au profit du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Co.Cli.Co., conjointement par les villes de Colombes (pour un montant maximal de 600 000 euros) et de Clichy (pour un montant maximal de 400 000 euros).

APPROUVE la convention d'avance de trésorerie annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

8- CLASSIFICATION D'UN EMPLOI AU TITRE DES ARTICLES L. 332-8 A L.332-12 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE : AGENT DE RESTAURATION (SELF MUNICIPAL) ET AGENT DE PRODUCTION CHAUDE DU SIVU CO.CLI.CO

Les emplois d'agent de production chaude et d'agent de restauration au self municipal, qui relèvent des articles L. 332-8 à L. 332-12 précités, sont susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle pour une durée de trois ans renouvelables.

Les missions assurées sur l'emploi d'agent de production chaude sont les suivantes :

- Concevoir et préparer des repas, les conditionner, à l'aide des techniques et des règles de fabrication culinaires, dans le respect des règles d'hygiène de la restauration collective
- Participer selon les nécessités de services aux activités de la production froide et du conditionnement
- Garantir le niveau de traçabilité, d'hygiène et le respect des procédures

Les missions assurées sur l'emploi d'agent de restauration au self municipal sont les suivantes :

- Concevoir et préparer des repas, les conditionner, à l'aide des techniques et des règles de fabrication culinaires, dans le respect des règles d'hygiène de la restauration collective
- Contrôler les livraisons des repas de l'unité centrale de production alimentaire
- Garantir la traçabilité, et le respect des procédures d'hygiène dans l'ensemble des tâches (décartonnage, identification et stockage des denrées, remise en température des plats, manipulation du matériel, nettoyage des locaux et du matériel)
- Elaborer le buffet des entrées et desserts et veiller à son approvisionnement constant

Accusé de réception en préfecture
092-200030187-20220405-SG22_00131-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022



COLOMBES CLICHY COLLECTIVITÉS

- Mettre en place le self municipal et la salle de réception pour assurer le service de restauration

Le niveau de recrutement pour occuper ces emplois est celui requis pour l'accès direct ou imposé pour l'inscription aux concours des filières technique de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Compte tenu des exigences du poste, tant du point de vue de la formation initiale que de l'expérience professionnelle requise, la rémunération sera déterminée entre celle correspondant à l'indice brut 367 et celle correspondante à l'indice brut 486. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement, chapitre 012.

Adoptée à l'unanimité

9- CLASSIFICATION D'UN EMPLOI AU TITRE DES ARTICLES L. 332-8 A L.332-12 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE : RESPONSABLE DU POLE EXPLOITATION DU SIVU CO.CLI.CO

L'emploi de Responsable du Pôle Exploitation, qui relève des articles L. 332-8 à L. 332-12 précités, est susceptible d'être pourvu par voie contractuelle pour une durée de trois ans renouvelables.

Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Superviser la planification et l'organisation des productions en garantissant et développant la qualité des prestations alimentaires
- Organiser et assurer en ce domaine de la production une étroite collaboration avec le Pôle Qualité/Clients/Nutrition/Hygiène pour garantir la sécurité alimentaire et la sécurité au travail
- Conduire la gestion administrative et financière pour développer et garantir les résultats économiques
- Assurer et entretenir les relations partenariales avec les deux villes membres et les interlocuteurs extérieurs
- Entretenir, renforcer les relations et les échanges de pratiques avec les responsables des secteurs d'activités transverses

Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription aux concours des filières administrative et technique de catégorie A de la fonction publique territoriale.

Compte tenu des exigences du poste, tant du point de vue de la formation initiale que de l'expérience professionnelle requise, la rémunération sera déterminée entre celle correspondant à l'indice brut 444 et celle correspondante à l'indice brut 1015. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement, chapitre 012.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h.01.

Nathalie MA
Présidente du SIVU Co. Cli.Co



Accusé de réception en préfecture
092-200030187-20220405-SG22_00131-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022